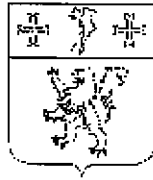


Ville de Meyzieu



Direction des ressources humaines
NB/ID

Membres du Comité Technique

Le 23 février 2016

Procès-verbal Comité Technique du 15 janvier 2016

Présent(e)s : Messieurs FORISSIER, REVELLIN, POISSON, LLORCA, MARION,
AILLOUD

Mesdames BOCQUET, BENRACHED, FULLY, MARECHAL, NAVARRO,
GOY

Excusé(e)s : Monsieur POLO,

Mesdames CHETAILLE, BEAUTEMPS, AGUILERA, PINCHENORE

Absent(e)s : PASTOR, DEFOLY

La séance est ouverte à 9 h 30.

Après s'être assuré du quorum, Michel FORISSIER ouvre la séance.

Michel FORISSIER rappelle l'ordre du jour :

1. validation du PV du Comité Technique du 26 novembre 2015 ;
2. rapport sur la création d'un emploi en contrat d'avenir à la crèche Marie-Thérèse Eyquem ;
3. rapport de présentation du plan de formation 2016 et du bilan 2015
4. rapport sur les postes de gardiens logés pour nécessité absolue de service
5. présentation du support des entretiens professionnels annuels 2016 et un exemple de fiche de poste
6. note de synthèse sur le télétravail
7. notice de procédure des EPA 2016
8. rapport sur la requalification du poste d'animateur bureautique en technicien bureautique
9. rapport sur la création d'un poste d'animateur périscolaire à temps non complet
10. questions et informations diverses

1. VALIDATION DU COMITÉ TECHNIQUE DU 26 NOVEMBRE 2015

Monsieur le Maire demande aux membres du comité s'ils ont des remarques sur le procès-verbal du comité technique précédent. Aucune autre observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. RAPPORT SUR LA CRÉATION D'UN EMPLOI EN CONTRAT D'AVENIR À LA CRÈCHE MARIE-THÉRÈSE EYQUEM

Nabila BENRACHED présente le rapport créant un emploi en contrat d'avenir d'agent polyvalent travaillant auprès des enfants à la crèche Marie-Thérèse Eyquem et rappelle que dans les structures petite enfance où existe déjà ce type d'emploi, on a constaté une baisse de l'absentéisme. Les accueillants et les accueillis sont satisfaits. Ces postes sont co-financés par l'État.

Nelly NAVARRO relève qu'il y a 6 emplois en contrat d'avenir dans la collectivité mais qu'ils n'apportent aucune garantie de titularisation.

Nabila BENRACHED précise que ces employés pourront toujours postuler en cas de poste vacant.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une mesure gouvernementale pour mettre le pied à l'étrier. Aucune garantie n'est prévue par le dispositif donc il ne faut pas le reprocher à la collectivité mais au gouvernement. Le meilleur, c'est l'apprentissage, après c'est l'opportunité.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques. En l'absence, le rapport est adopté à l'unanimité.

3. RAPPORT SUR LES POSTES DE GARDIENS LOGÉS POUR NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE

Nabila BENRACHED présente le rapport, faisant suite à l'application de la réforme mise en place en 2015, listant les postes de gardiens qui relèvent de la nécessité absolue de services.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de la mise en application d'un texte sur lequel les services ont déjà beaucoup travaillé.

Roland MARION s'étonne de ne pas y voir figurer le poste de gardien des Tamaris .

Martine FULLY précise qu'un rapport identique passe au conseil d'administration du CCAS le lundi 18 janvier.

Monsieur le Maire précise que ce qui vaut pour la ville, vaut pour le CCAS. Il demande s'il y a des remarques. En l'absence, le rapport est adopté à l'unanimité.

4. RAPPORT DE PRÉSENTATION DU PLAN DE FORMATION 2016 ET DU BILAN 2015

Nabila BENRACHED présente le bilan des formations 2015 tout en rappelant que la formation est un axe fort d'employabilité et d'adaptabilité de l'agent comme monsieur le maire l'a dit lors des vœux au personnel. Le nouvel outil RH va permettre plus de facilité d'accès aux besoins de formation avec de plus la dématérialisation des EPA dont les informations seront disponibles en ligne.

Elle présente la répartition synthétique budgétaire et note un bilan très positif avec une hausse des formations. Cette évolution est importante au niveau de l'action sociale et la petite enfance notamment par rapport à l'analyse de la pratique pour des agents qui peuvent exprimer leurs éventuelles difficultés et échanger entre eux ; mais également au niveau de la direction des

ressources humaines afin de permettre aux agents de s'approprier le nouveau système d'information dont la direction a été dotée en 2015.

Elle relève que 179 agents sont allés au CNFPT, soit environ 1 agent sur 2 est parti en formation.

Elle fait état de l'ouverture de la démarche de prévention sur les risques psychosociaux.

Monsieur le Maire fait remarquer que de plus en plus de formations sont adaptées aux spécificités des métiers. La rationalisation des dépenses de la collectivité passe par une meilleure gestion des marchés.

Nabila BENRACHED présente le plan de formation élaboré à partir de fiches de recueil des directions. Avec la dématérialisation de l'EPA, on va pouvoir récupérer les données pour suivre les formations individuelles mais aussi en tirer des besoins de formations collectives.

Parmi tous les projets prévus pour 2016, elle pointe les formations en lien avec la santé au travail précisant que les membres du CHSCT auront une formation sur l'arbre des causes et l'absentéisme et qu'ils y aura des formations dans le cadre de la démarche de prévention des risques psychosociaux, la mise en place du coaching pour les agents confrontés à des difficultés sur leur poste.

Elle fait état de la demande de formation faite par le service prévention concernant la laïcité pour les agents intervenant dans certains quartiers.

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a pas de loi relative à la laïcité mais que c'est un principe. La pratique de la laïcité, c'est plus une question de logique par rapport à certaines situations. Il souhaite que personne ne mette de l'huile sur le feu. Il relève l'importance de faire très attention au contour de la laïcité, à ce qu'on y met derrière. Il y a la logique et le bon sens.

Nabila BENRACHED signale que monsieur le maire a souhaité que l'ensemble des agents bénéficie d'une demi journée de formation sur ce thème.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques. En l'absence, le bilan de formation 2015 et le plan de formation 2016 sont adoptés à l'unanimité.

5. NOTE DE SYNTHÈSE SUR LE TÉLÉTRAVAIL

Monsieur le Maire rappelle qu'aujourd'hui les collectivités disposent d'un cadre législatif intéressant et très contraignant. Mais que tout ne peut pas être traité par le télétravail. Le télétravail peut être intéressant et mérite qu'on en débattenne. Il note qu'on parle de préjugés tels que l'isolement qu'il peut engendrer mais c'est une réalité dans une période où les gens ont de moins en moins de contacts. De nombreuses questions restent posées : sur quel poste cela peut-il être aménagé, comment gérer les problèmes de sécurisation des connexions informatiques. Il reconnaît aussi que les appréciations sont très variées selon les agents. Le télétravail ne doit pas être une obligation ni une méthode pour vider des locaux. A ce stade, nous n'en sommes qu'à la réflexion et il faut se donner du temps.

Nabila BENRACHED confirme qu'il s'agit d'un travail pluriannuel car il nécessite de résoudre beaucoup de questions, des points de cadrage importants sont à travailler, dans la transparence et en partenariat, quels moyens de contrôle mettre en place...

Elle note l'appréhension de certains agents qui peuvent avoir peur de ce que pensent les autres.

Monsieur le Maire précise qu'on peut aussi avoir un contrôle informatique par rapport au temps de travail de l'agent qui travaille chez lui. Il y aura de toute façon des limites, tout ne peut pas passer en télétravail. Il réaffirme l'importance de ne pas couper les agents du monde du travail, des collègues.

Josiane MARECHAL note que le fait de parler du télétravail permet de parler du travail gris.

Martine FULLY précise qu'elle n'est ni pour ni contre, mais se demande si ce n'est pas la façon de travailler de demain. Elle a noté que certains services ferment de plus en plus des plages horaires au public car beaucoup de choses sont faites par internet.

Monsieur le Maire reconnaît que le tout numérique changera la forme du service rendu. Le texte est paru en 2012, on l'étudie mais on ne doit pas rentrer dans une logique trop radicale.

Didier POISSON reconnaît également que le tout numérique est un fait qu'on ne peut remettre en cause et une évolution. Il faut voir comment fonctionne le télétravail là où il est déjà mis en place comme dans les conseil départementaux par exemple. Mais il y a des métiers qui ne peuvent pas faire de télétravail (atsem, cuisine) donc peut être 1/5ème seulement des agents sont potentiellement concernés.

Il y a eu des interrogations sur le sujet pour des agents en difficultés physiques momentanément, il y a le travail gris : autorisation donnée à certains responsables de service de travailler chez soi occasionnellement pour travailler plus tranquillement. Mais, il faut faire attention à ne pas en arriver à ne plus faire le partage entre la vie privée et le travail.

6. PRÉSENTATION DU SUPPORT DES ENTRETIENS PROFESSIONNELS ANNUELS 2016 ET UN EXEMPLE DE FICHE DE POSTE

Monsieur le Maire rappelle la grande importance qu'il accorde aux EPA. C'est un moment d'échange qui permet de progresser. Dans un EPA bien mené, on ne dit pas que des choses agréables car on fait état de difficultés mais pour les dépasser.

Nabila BENRACHED rappelle que Meyzieu est en avance sur cet outil qui est en place depuis 2007 alors que la loi ne l'impose que depuis 2015 et annonce le passage à l'EPA dématérialisé à compter de 2016. L'ensemble des encadrants a été formé à l'utilisation du logiciel sur lequel on a accès à la situation administrative de l'agent et à sa fiche de poste qui a été retravaillée. Elle présente les nouveaux supports EPA et fiche de poste. La saisie des EPA et la refonte des fiches de poste permettront d'alimenter la gestion des emplois et des compétences.

Josiane MARECHAL attire l'attention, concernant le fonctionnement de l'EPA, sur le fait qu'il faudrait dire aux encadrants de bien faire mention des formations souhaitées par les agents.

Didier POISSON précise qu'il y a un point de saisie dans le logiciel, donc il faut juste qu'ils ne sautent pas cette ligne.

Josiane MARECHAL demande qu'il soit fait mention des formations demandées même s'ils pensent qu'on ne la leur accordera pas.

Nabila BENRACHED signale que les fiches de poste seront présentées à chaque agent et signées lors de l'EPA 2016.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques. En l'absence, les nouveaux supports EPA et fiche de poste sont adoptés à l'unanimité.

7. NOTICE DE PROCÉDURE DES EPA 2016

Nabila BENRACHED présente la notice de procédure de l'EPA disponible en ligne et envoyée à tous les encadrants et précise que le calendrier est élargi en 2016 car il n'y a plus le même traitement qu'avant où la saisie d'après papier prenait plus de temps.

Didier POISSON s'interroge sur la saisie directe pendant l'entretien notant que ce n'est pas toujours très « relationnel ».

Monsieur le Maire répond que les commentaires à saisir ne sont pas si longs que cela, et ne doivent pas l'être, donc la saisie ne doit pas trop perturber l'entretien.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques. En l'absence, la notice de procédure de l'EPA est adoptée à l'unanimité.

8. RAPPORT SUR LA REQUALIFICATION DU POSTE D'ANIMATEUR BUREAUTIQUE EN TECHNICIEN BUREAUTIQUE

Didier POISSON informe le comité que le processus de recrutement du poste d'animateur bureautique vacant depuis plusieurs mois n'a pas abouti. Après un travail entre la DRH, le service informatique et la DGS, il est apparu que le poste de bureautique avait été créé pour accompagner les agents débutants en informatique mais les nouveaux agents qui arrivent ont de moins en moins besoin de cet accompagnement. Or, c'est d'un référent technique dont on a de plus en plus besoin sur les réseaux, les câblages mais aussi par rapport aux bâtiments. L'installation informatique doit être vue avant la construction d'un bâtiment. C'est donc plus d'un spécialiste des réseaux dont on a besoin.

Florence BOCQUET demande si par rapport au privé ce poste s'aligne mieux.

Gérard REVELLIN confirme qu'il y a plus de possibilités d'évolution dans la filière technique.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques. En l'absence, le rapport est adopté à l'unanimité.

9. CRÉATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR PÉRISCOLAIRE À TEMPS NON COMPLET

Nabila BENRACHED présente la proposition faite par la direction de l'éducation de créer à titre expérimental un poste d'animateur périscolaire à temps non complet dans le cadre de l'augmentation des besoins en périscolaire suite à la réorganisation des rythmes scolaires mais aussi dans un objectif de dé-précarisation de ce personnel astreint à un nombre d'heures limité et des horaires découpés.

Nelly NAVARRO demande si l'agent nommé sur ce poste pourra récupérer de son ancienneté par rapport à son échelon s'il occupe ce poste depuis longtemps comme non titulaire.

Nabila BENRACHED confirme que la reprise de services antérieurs lui sera appliquée comme à tout agent nommé stagiaire.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques. En l'absence, le rapport est adopté à l'unanimité.

10. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Nabila BENRACHED présente la restitution de l'étude organisationnelle du pôle administratif et comptable de la direction de l'action sociale et du CCAS faisant suite à l'audit. Parmi les 3 scénarios proposés, un a été retenu.

Elle annonce que suite à un départ à la retraite sur le poste de comptable de l'ASS et à une fin de contrat à durée déterminée sur un emploi de secrétariat administratif, les postes ont été étudiés pour voir comment utiliser ou répartir les missions de ces postes en fonction également des besoins dans le reste du service. La dématérialisation a permis de réduire du temps de travail en matière d'inscriptions mais aussi sur les régies. Les Conseils d'administration du CCAS sont moins fréquents puisqu'on est passé à un tous les deux mois au lieu de un tous les mois.

Elle signale que la nouvelle organisation proposée entraîne deux suppressions de postes statutaires mais un poste qui avait été supprimé antérieurement est repris à mi-temps (secrétariat de la résidence pour personnes âgées) en le couplant avec un mi-temps de secrétariat du pôle seniors.

Elle note que les agents sont partants même s'il y a quelques appréhensions avec notamment l'arrivée de nouveaux encadrants.

Roland MARION s'interroge sur la suppression du poste de comptable avec lequel il travaille beaucoup.

Nabila BENRACHED relève que le poste de comptable n'est pas supprimé mais que ses missions sont réaffectées sur deux autres postes.

Martine FULLY signale que c'est expérimental et que de plus avec les groupements de commandes, les marchés, on essaie de réduire le temps passé sur les procédures en les allégeant.

Eliane GOY relève la logique dans l'organisation qui est proposée, elle trouve plus cohérent pour les structures petite enfance d'avoir un seul référent pour le budget notamment.

Martine FULLY note qu'on y gagne en efficience

Gérard REVELLIN précise qu'on en tirera les conclusions au bout d'un an.

Monsieur le Maire confirme que ce scénario a été retenu après avoir consulté tout le monde et que l'on verra après un temps d'application.

Nabila BENRACHED précise que les agents vont être formés par blocs de compétences.

Nelly NAVARRO demande si cette réorganisation ne doit pas passer au CHSCT.

Nabila BENRACHED répond que les réorganisations de services relèvent des compétences du Comité Technique. Elle signale par ailleurs que la direction de l'action sociale va également bénéficier d'une réorganisation géographique pour affecter les agents dans des bureaux avec fenêtres et diminuer le nombre d'agents dans un même bureau. Il est prévu de récupérer les bureaux actuellement occupés par les syndicats et de leur attribuer d'autres locaux après travaux.

Monsieur le Maire demande ce qu'en pensent les syndicats.

Les syndicats acquiescent à l'unanimité en précisant que l'entrée de leurs locaux ne doit pas se faire par la direction.

Eliane GOY demande la date d'effet de cette nouvelle organisation.

Monsieur le Maire répond que cela va se faire progressivement notamment à compter de l'arrivée des nouveaux responsables du CCAS et du pôle seniors.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques. En l'absence, la nouvelle organisation de la direction de l'action sociale et santé et du CCAS est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire quitte la séance. Il est remplacé par **monsieur REVELLIN**

Nabila BENRACHED présente un rapport d'ajustement du tableau des effectifs avec la pérennisation d'un poste contractuel à mi-temps d'éducateur de jeunes enfants au relais assistantes maternelles Gadelle.

Monsieur REVELLIN demande s'il y a des remarques. En l'absence, le rapport est adopté à l'unanimité.

Josiane MARECHAL fait état du souhait des représentants du personnel de revoir les conditions de prises des jours du maire en laissant aux agents le choix du jour où les prendre tout en s'assurant que le service est toujours assuré.

Didier POISSON rappelle qu'actuellement les jours du Maire sont fixés en collaboration entre la DRH et les directions. Au fil des années, la multiplication des spécificités des services a fait que la note sur les jours du Maire fait maintenant plusieurs pages. C'est du travail pour la DRH, les gestionnaires congés et assistantes de directions. Il est donc proposé de les prendre quand on veut toujours dans le respect de la continuité du service. Il note que c'est un souhait du personnel, des syndicats et de l'administration.

Martine FULLY rappelle aussi l'injustice quand le jour du Maire tombe sur un jour de temps partiel.

Eliane GOY confirme que c'est parfois frustrant.

Gérard REVELLIN s'interroge sur les incidences administratives.

Josiane MARECHAL répond qu'il suffit que le cadre sache gérer les demandes de ses agents.

Florence BOCQUET demande pourquoi cela n'a pas été fait avant.

Josiane MARECHAL répond que certaines directions préféreraient s'appuyer sur une note pour « assumer » leur éventuel refus d'accorder une absence.

Josiane MARECHAL fait état du questionnement de certains agents sur les conditions de recrutement des secrétaires des bureaux de vote et demande quelle est la procédure officielle.

Didier POISSON rappelle qu'au tout début l'objectif était de donner plus aux plus faibles revenus. Mais, depuis plus de 30 ans, un besoin de plus de sécurité dû à la sensibilité d'une élection, a rendu nécessaire la prise en compte de critères tels que la nécessaire inscription sur la liste électorale (un secrétaire par bureau doit être majolan), l'expérience et une certaine capacité à gérer le stress notamment.

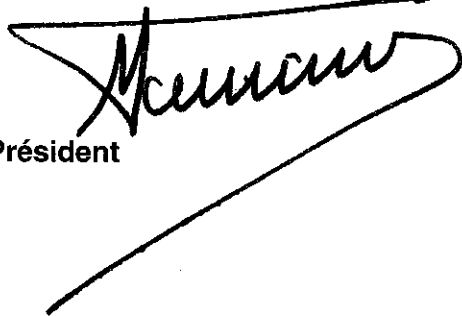
Il signale qu'il n'est pas question de faire une procédure de recrutement comme pour n'importe quel emploi, mais plutôt garder la compétence. Il précise que pour les régionales en 2015, sur 90 demandes, 44 ont été retenues.

Nelly NAVARRO signale que des agents ont interrogé les représentants du personnel sur les jours de fractionnement qui peuvent être accordés en plus des jours de congés annuels lorsque ceux-ci sont pris en dehors de certaines périodes.

Gérard REVELLIN rappelle qu'ils sont déjà intégrés dans les jours de congés annuels attribués à chaque agent depuis 1987.

Gérard REVELLIN demande s'il n'y a pas d'autres questions ou remarques. En l'absence, la séance est levée à 11 h 50.

Michel FORISSIER

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Forissier', with a long horizontal stroke extending from the bottom left.

Président

Josiane MARECHAL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Josiane Marechal', with a horizontal line underneath.

Secrétaire

